

# Rapatriement de vos données DGD sur la Forêt Bouge

## Accédez à vos données numériques que le CRPF a en sa possession

Si **vous êtes détenteurs d'un Document de Gestion Durable (DGD)**, le CRPF Bretagne-Pays de la Loire possède des informations sur votre forêt dans sa base de données. Vous pouvez récupérer à minima le parcellaire cadastral, et selon le DGD, le tableau des peuplements et des coupes sous format numérique. Pour cela, suivez ce guide !

### 1. CREER UN COMPTE EN TANT QUE PROPRIETAIRE :

Connectez-vous : [www.laforetbouge.fr/bretagne](http://www.laforetbouge.fr/bretagne)

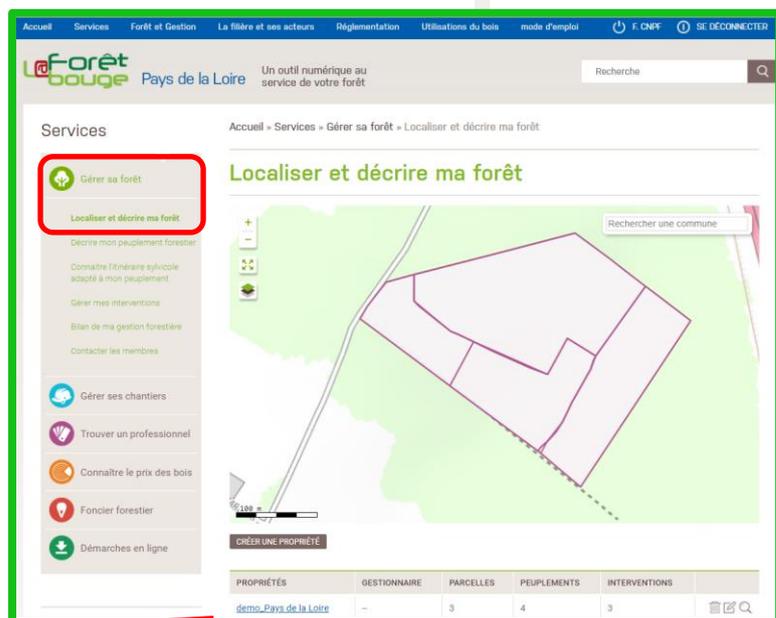
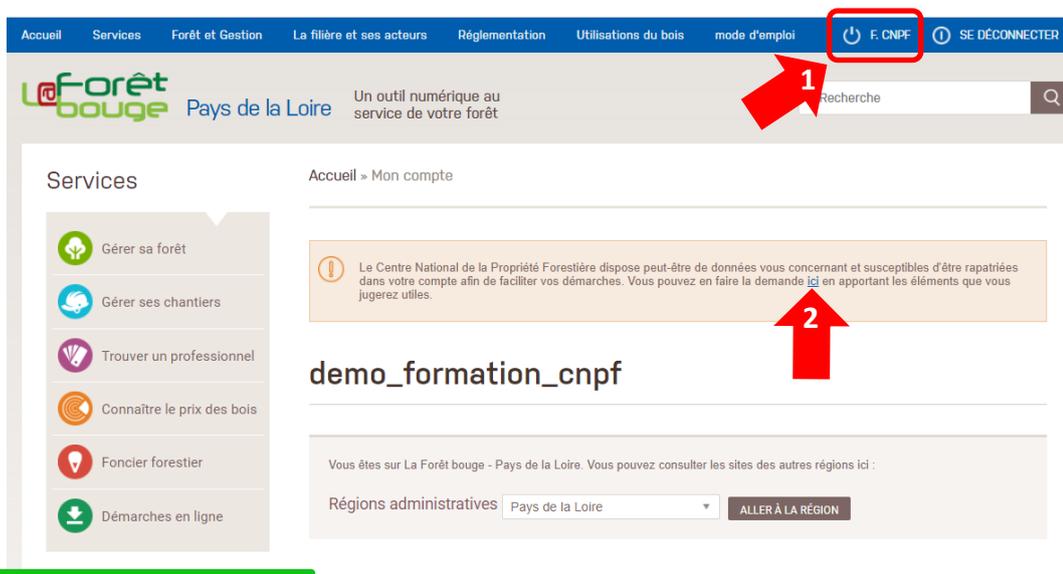
Cliquez sur  , choisissez le profil  et suivez le formulaire.

Si vous avez besoin de plus de détail pour la création de votre compte, [un tutoriel est disponible en cliquant ici.](#)

### 2. RENDEZ-VOUS DANS LES PARAMETRES DE VOTRE COMPTE POUR FAIRE LA DEMANDE :

Une fois connecté, **votre nom apparaît en haut à droite de l'écran. Cliquez dessus** pour accéder au récapitulatif de votre compte. Vous y trouverez le résumé de tout ce que vous avez déjà saisi sur le site : forêt, interventions, démarches, etc.

Pour avoir accès aux données détenues par le CRPF Bretagne-Pays de la Loire, **cliquer sur « ici » dans l'encadré orange en haut de page.**



Nouvelle propriété créée

Mes coordonnées

### 3. LE RAPATRIEMENT DES DONNÉES :

Un mail vous sera envoyé une fois la demande traitée par le CRPF. Si des informations sur votre forêt sont effectivement disponibles dans cette base de données, une nouvelle propriété sera créée dans le service **Gérer sa forêt / Localiser et décrire ma forêt.**

**Vous pouvez alors utiliser les différents services offerts par La Forêt bouge et notamment compléter les informations fournies par le CRPF en localisant vos peuplements et interventions.**

[Tutoriel ici](#)